

Règlement intérieur du City Stade

1 - Dispositions générales.

Le City Stade implanté sur notre commune est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions. En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions d'utilisation ainsi que les risques liés à la pratique des activités autorisées. Ils en assument l'entière responsabilité.

2 - Description des équipements.

Le City Stade est exclusivement réservé à la pratique du football, du handball et du basket-ball. La pratique de ces activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents quand ils sont mineurs.

Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés et appropriés à ces pratiques sportives. La commune ne peut être tenue pour responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs.

3 - Conditions d'accès et horaires.

Le City Stade est avant tout un lieu de rencontres, d'échanges et de loisirs sportifs entre les jeunes. L'utilisation de cet espace doit se faire dans la plus grande convivialité. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure. La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier ces horaires d'accès. Elle se réserve également le droit de fermer temporairement cet espace en cas :

- de grosses intempéries (neige, verglas, tempête),
- par nécessité de service, en raison de circonstances particulières
- en cas de mauvaise utilisation et de non-respect du voisinage.

Horaires d'ouverture du 1^{er} avril au 30 Septembre de 9h à 21h30 et du 1^{er} octobre au 31 mars, de 9h à 18h30.

4 - Conditions d'ordre et de sécurité :

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport dans le respect des autres, du matériel et de l'environnement mis à leur disposition. Il est interdit aux utilisateurs de troubler le calme et la tranquillité des riverains, en utilisant notamment du matériel sonore (poste de radio, instruments de musique, enceinte...).

Les vélos et scooters doivent être stationnés à l'extérieur de l'enceinte, sur l'aire de stationnement prévue à cet effet.

Il est notamment interdit :

- d'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives,
- de fumer et de consommer de l'alcool sur le terrain,

- d'user de tout matériel sonore dont le bruit est susceptible d'entraîner des nuisances,
- * de répandre ou jeter, même involontairement, des substances susceptibles de nuire à l'environnement ou à la salubrité et à la sécurité publique, ou même d'incommoder le public et les riverains
- de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles, de structures, de matériel non adaptés ou hors norme,
- d'introduire des objets ou matériaux non fixés qui pourraient constituer un risque,
- d'escalader ou de grimper sur les filets, buts et rambardes sur le site,
- d'utiliser tout type de véhicule à moteurs ou à roues (rollers, planches à roulettes, patins à roulettes, vélos, trottinettes...),

Il est également interdit :

- de faire de la publicité par panneaux, affiches temporaires ou permanentes, sauf autorisation préalable de la ville de Lambersart,
- de se livrer à des activités commerciales, ambulantes ou non, sans autorisation préalable de la ville de Lambersart,
- de pénétrer sur le terrain avec tout type de boissons ou nourriture quel que soit l'emballage (canette, verre...).

Le City Stade doit être maintenu propre par les utilisateurs, des poubelles sont mises à disposition aux abords du terrain.

En cas de détérioration, de dégâts ou d'obstacles sur le City Stade, les usagers ou toute personne qui constatent ces usages seront tenus d'avertir les services de Police Municipale au 03.20.08.44.55 du lundi au vendredi.

Toute infraction au règlement qui sera constatée pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une exclusion.

Le présent règlement est applicable à partir du 01/06/2025

En cas d'urgence

15 : Samu

17 : Police Nationale

18 : Sapeurs pompiers

Les défibrillateurs les plus proches sont situés Salle Pierre de Coubertin et salle Eugène Duthoit.